



PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction Départementale des Territoires

Service environnement eau forêts  
unité forêt chasse milieu naturel

## **Compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 S41 « Perron des encombres » du 30 Avril 2015**

### Étaient présents :

M. Yves DURBET – Maire d'Hermillon, représente aussi l'ACCA et l'AFP de la commune  
M. François ANDRÉ – Adjoint au Maire d'Hermillon  
M. Marc TOURNABIEN – Maire de St Julien Montdenis  
Mme Corinne COLLOMBET – Maire Adjointe de St Julien Montdenis  
M. Marcel VIARD – Maire Adjoint de St Julien Montdenis  
Mme Françoise DUCHET – Vice-Présidente Communauté de communes Cœur de Maurienne  
M. Michel BUFFARD – Association foncière pastorale (AFP) de St Julien  
M. Daniel BOIS – Association communale de chasse agréée (ACCA) de St Martin la Porte  
M. Stéphanie BENSADI – ACCA de St Julien Montdenis  
M. Bruno BLETTON – Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc  
M. Martin SCHOCH – Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc  
Mme Lisa BIEHLER – Conservatoire des espaces naturels de Savoie (CEN)  
M. Emmanuel DURIEU – Réseau de Transport d'électricité (RTE)  
Mme Karine LAMBERT – ONF – Animatrice du site Natura 2000 S41  
M. Dominique MENJOZ – ONF  
M. Gaël BODENAN – sous-préfecture Saint Jean de Maurienne  
Mme Laurence THIVEL – chef du service environnement, eau, forêt – DDT  
Mme Stéphanie LEVAVASSEUR – DDT

### Excusés :

M. Michel DIETLIN – Agence touristique départementale  
M. André COLAS – Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA)  
M. Marc MONTADERT – Observatoire des galliformes de montagnes  
Mme Émilie DUHERON – DREAL  
Mme Cécile GUILLON – DRAAF  
M. COPPEL- Association pour la connaissance et la promotion du patrimoine de St Martin la Porte  
Mme Caroline DRUESNE – Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)  
M Jean Noël AVRILLIER – Ligue pour la protection des oiseaux  
Mme Ornella KRISTO – Conservatoire botanique national alpin (CBNA)

Mme Thivel ouvre la séance et remercie les membres du comité de pilotage (COPIL) pour leur présence. Elle poursuit en présentant rapidement le réseau Natura 2000 en Savoie et le site S41 « Perron des Encombres » et rappelle que ce site n'a pas encore fait l'objet d'un transfert de compétence aux collectivités locales.

## **1/ Actualités règlementaires**

Les membres du COPIL ayant été pour partie renouvelés suite aux élections municipales de 2014, Mme Levasseur expose rapidement les outils de gestion liés à Natura 2000, les possibilités de financement des actions du document d'objectifs (DOCOB) avec notamment les fonds européens du FEADER et le champ d'application des évaluations d'incidences Natura 2000 (*cf. diaporama ci-joint*).

## **2/ Présentation et validation du DOCOB révisé/ Perspectives 2015 et bilan de la mise en œuvre 2010-2014**

Mme Lambert rappelle au préalable que le but de la révision des 2 DOCOBs S41 existants est d'obtenir un document unique de gestion au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux », établi sur la base d'une réglementation consolidée : charte Natura 2000, cahiers des charges des mesures éligibles, procédure d'évaluation des incidences, MAEC... Cette révision permet en outre d'intégrer de nouvelles données bibliographiques : base de données Flore du CBNA, cartographie des pelouses sèches de moyenne Maurienne, inventaire des zones humides de la Savoie...

Mme Lambert présente par la suite le DOCOB dans ses grandes lignes : état initial biologique et socio-économique, enjeux forts du site, plan d'actions et moyens de mise en œuvre (*cf. diaporama ci-joint*). Elle informe ensuite les membres du comité de la dotation Etat 2015. Au total, 20 448 € sont attribués au site S41, pour des actions d'entretien et d'information du public et d'animation. Le tableau des actions mises en œuvre sur la période 2010-2014 est enfin distribué en séance et commenté (*cf. tableau ci-joint*).

### **➤ Discussions**

#### **Etat des connaissances**

M. Durbet s'interroge sur les raisons de l'augmentation du nombre d'oiseaux recensés sur le site. Mme Lambert précise que les différences enregistrées sont liées à l'amélioration de l'état des connaissances, avec une campagne de terrain complémentaire réalisée en 2010-2011 par la LPO et l'ONF. Le bilan comparatif entre l'état initial 2001 et les données récentes récoltées mettent en évidence la disparition de 2 espèces (bruant ortolan et fauvette grisette) et la présence de 6 nouvelles espèces (bruant zizi, buse variable, chevêchette d'Europe, chouette de Tengmalm, grimpereau des jardins, vautour fauve).

Mme Lambert a expliqué, lors de la présentation de l'état initial socio-économique, que les forêts publiques du site S41 ont un rôle majeur de protection physique et de protection écologique. Les membres du comité de pilotage s'interrogent sur le volume de récolte des bois dans ces forêts. Mme Lambert précise que les coupes prévues pour la période d'application des aménagements forestiers sont peu fréquentes (3 coupes respectivement programmées en 2016, 2023 et 2024) et concernent des volumes de bois faibles (850 m<sup>3</sup> au total sur une surface boisée de 16 ha).

#### **Plan de gestion du CEN**

Mme Lambert indique que le plan de gestion en cours de finalisation par le CEN sur le site de Serpolière et Riou Sec est compatible avec le DOCOB. M. tournabien rappelle que ce site, aux enjeux biologiques forts, a été désigné pour l'application des mesures compensatoires de la SFTRF lors de la construction de l'autoroute A43 en 1995 et a fait l'objet d'une convention de gestion quadripartite (commune de St-Julien, SFTRF, association Serpolière, visage de St-Julien-Montdenis et CPNS) en 1997. Le site concerne aujourd'hui le territoire de l'AFP de St-Julien. Mme Biehler ajoute qu'une convention AFP/CEN a été signée en 2012 et qu'elle travaille actuellement avec l'AFP pour la mise en œuvre de mesures de gestion conservatoire.

### ➤ *Validation du DOCOB*

Suite aux présentations et aux divers échanges, le nouveau DOCOB est approuvé à l'unanimité.

Il est acté par l'ensemble des membres du comité, que pour des raisons d'économie, le DOCOB approuvé sera envoyé aux communes et aux structures intercommunales sous format papier et aux autres membres du COPIL sous format numérique.

## **3/ PAEC Maurienne**

M. Schoch et M. Bletton présentent rapidement le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) « Maurienne ». M. Bletton est missionné par l'ONF sur le site S41 pour animer le volet agricole et assister les exploitants de l'UP de Montdenis dans le montage de la MAEC HERBE\_09 (gestion pastorale). Il travaille actuellement de concert avec eux sur l'élaboration d'un plan de gestion pastoral, nécessaire pour la contractualisation de cette mesure. M. Bletton rappelle à ce sujet que l'UP de Montdenis, d'une surface totale de près de 500 ha, est concernée par le site S41 sur 75 ha seulement. Les surfaces de prairies fauchées sur l'exploitation sont situées hors du périmètre S41 ; elles ne sont pas, par conséquent, éligibles à la MAEC en l'absence d'un cofinancement local de 25% (correspondant à la part nationale) indispensable pour appeler les fonds FEADER. hors Natura 2000.

### ➤ *Discussions*

#### Possibilité d'extension du périmètre

Les membres du comité de pilotage s'interrogent sur les possibilités d'extension du périmètre Natura 2000 S41 aux prairies de fauche de l'UP de Montdenis, dans le but de valoriser les pratiques favorables au maintien de la biodiversité des exploitants. Mme Levavasseur précise que le réseau Natura 2000 est aujourd'hui stabilisé et que l'extension n'est pas envisageable.

#### Financements des points d'eau

M. Buffard s'interroge sur la possibilité d'obtenir des financements Natura 2000 pour amener l'eau dans le périmètre de l'AFP. Il s'agit, par ce biais, de favoriser l'entretien des milieux ouverts par le pastoralisme et de lutter, plus généralement, contre la déprise agricole. Mme Lambert précise que le DOCOB prévoit des mesures transversales visant à favoriser les conditions d'exploitation des agriculteurs telles que l'entretien ou la réhabilitation des équipements pastoraux (pistes d'exploitation agricole...). Une articulation avec le Plan pastoral territorial (PPT) de Maurienne, outil approprié pour ce type de travaux, est à prévoir. Un dossier pourrait être monté dans le cadre du prochain appel à projet.

#### Maintien des actions de réouverture du milieu

M. Durbet évoque les actions de débroussaillage réalisées sur le territoire de l'AFP d'Hermillon dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Il mentionne que ces actions sont efficaces et demande s'il sera possible de poursuivre les travaux de réouverture du milieu. Mme Lambert précise que la ligne de crédit FEADER prévue pour les contrats Natura 2000 n'est pas encore stabilisée. Une fois que ce sera le cas, de nouveaux contrats visant à restaurer les pelouses sèches, en jeu fort du site S41, pourront être envisagés.

## **4/ Questions diverses**

#### Circulation des véhicules motorisés

M. Bois demande ce qui peut être mis en place pour limiter la circulation des quads et trials sur le site du Pas du Roc. Mme Thivel rappelle la réglementation concernant la circulation des véhicules motorisés en dehors des voies ouvertes à la circulation. Elle précise que la fermeture de certaines voies à toute circulation de véhicules motorisés est de la compétence de la commune. Mme Lambert informe les membres du comité que des contacts ont été pris avec la commune de Saint-Martin-la-Porte pour mettre en œuvre en 2015 une action

visant à canaliser le public et les usagers sur des sentiers balisés au Pas du Roc. Des panneaux réglementaires pourraient être positionnés aux endroits stratégiques dans ce cadre. Mme Biehler ajoute que ce type d'actions pourrait faire l'objet d'un financement dans le cadre des mesures compensatoires LTF.

#### Oiseaux retrouvés électrocutés

M. Durieu rappelle les 3 conditions nécessaires pour déclencher une étude dans le but d'équiper en balises avifaune les sites non pourvus :

- il faut saisir RTE (courrier d'une association, d'une collectivité...),
- il doit y avoir un impact avéré sur un oiseau,
- l'oiseau concerné doit bénéficier d'un statut de protection.

Mme Lambert mentionne que plusieurs cas de mortalité d'aigle royal par électrocution ou collision sont répertoriés sur le site S41 (données J.-N. Avrillier, LPO).

#### Compétence du site Natura 2000

Mme Thivel rappelle que la loi DTR (développement des territoires ruraux) de 2005 invite les collectivités locales concernées par un site Natura 2000 à en prendre le pilotage. Ce transfert de compétence vise une meilleure appropriation des enjeux de la préservation de la biodiversité à l'échelle européenne par les élus locaux mais aussi la possibilité d'appeler des fonds européens pour le financement de l'animation qui est actuellement financée à 100 % par les crédits de l'État.

La discussion reste donc ouverte.

Nous remercions vivement M. Tournabien pour avoir mis gracieusement à notre disposition la salle Diamant de l'espace sportif et culturel de sa commune.

Pour le Préfet et par délégation

Le chef du service environnement, eau et forêt



Laurence THIVEL

Pièces jointes :

- Diaporama « Actualités réglementaires »
- Diaporama « Présentation du 2<sup>ème</sup> document d'objectifs (DOCOB) Natura 2000 du site S41 « Perron des Encombres »
- Tableau « Mise en œuvre du document d'objectifs du site S41 de 2011 à 2014 »